



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 15 décembre 2009
Compte rendu affiché le : 21 décembre 2009
Date de la convocation : 4 décembre 2009

Nombre de délégués : 31	Nombre de délégués concernés : 31
En exercice : 31	En exercice : 31
Présents : 26	Présents : 23
Votants : 27	Votants : 20

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Louat R, Gros R, Tardy F
CCFL : Mrs Rousset L, Gonon P, Vincent G, Séon M,
SIAHL: Mrs, Villard P, Mme Larue M F, Bruyas J M, Bouchut R
SEM : Guyot P
Autres communes: Mrs Thizy G, Piot M, Guyot D (S), Bouchut O, Rousset E (S), Villemagne G,
Toinon D (S), Barcet A, Pallandre A,
Secrétaire de séance : Mr Pallandre A
Excusés : Mrs Boudier J P, Vivien G, Vocanson E, Lornage F, Berthet C, Moralès P, Reynard R

N°209 Objet : **Adhésion des communes de Chazelles sur Lyon et Viricelles au SIMA Coise pour la compétence SPANC**

Monsieur le Président présente les deux délibérations des communes de Chazelles/Lyon et Viricelles qui souhaitent transférer la compétence assainissement non collectif (ANC) au SIMA Coise Furan.

Monsieur le président précise que lors du dernier comité syndical, le syndicat s'était prononcé favorablement à l'adhésion de ces deux communes et au transfert de la compétence ANC. Ce transfert permettra d'avoir une démarche cohérente sur tout le territoire du SIMA Coise.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité acceptent l'adhésion des communes de Chazelles/Lyon et Viricelles au SIMA Coise et le transfert de la compétence ANC de des deux communes.

Ont signés au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 16 décembre 2009
Le Président
Jean Yves Charbonnier